



WOJCIECH RAFAŁ WIEWIÓROWSKI
CONTRÔLEUR ADJOINT

M. Philippe RENAUDIÈRE
Délégué à la protection des données
Commission européenne
BERL 11/89
B-1049 Bruxelles

Bruxelles, le 17 décembre 2015
WW/ALS/ C 2015-0967
Veuillez utiliser l'adresse edps@edps.europa.eu
pour toute correspondance.

Objet: **Notification concernant le «Programme de développement destiné aux responsables de la DG BUDG. Utilisation de l'outil d'informations en retour à 360° sur l'aptitude à diriger» (dossier 2015-0967)**

Monsieur,

Je me réfère à la notification que vous avez envoyée au CEPD concernant un nouveau traitement: «Programme de développement destiné aux responsables de la DG BUDG. Utilisation de l'outil d'informations en retour à 360° sur l'aptitude à diriger» de la DG BUDG.

Comme vous l'avez indiqué dans la note de transmission jointe à la notification, ce nouveau traitement est similaire aux six notifications ayant fait l'objet d'un contrôle préalable au titre de l'article 27, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 45/2001 (ci-après le «règlement»)¹. Vous avez également souligné que les recommandations énoncées par le CEPD concernant ces précédents dossiers ont été pleinement mises en œuvre dans le nouveau traitement et qu'il n'y a aucune raison de demander une analyse de contrôle préalable du CEPD.

À la lumière du principe de responsabilité, le CEPD est convaincu que la Commission a adopté pour ce nouveau traitement des mesures adéquates de protection des données conformes au règlement. En conséquence, nous avons décidé de **clôturer le dossier**.

Dans un souci d'équité et de transparence, le CEPD conservera la notification dans son registre, conformément à l'article 27, paragraphe 5, du règlement.

¹ Dossiers du CEPD n^{os} 2015-0440, 2015-0441, 2014-0446, 2013-1290, 2012-0590 et 2009-0215.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Veillez croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

(signé)

Wojciech RAFAŁ WIEWIÓROWSKI